

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 31 janvier 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

**N° : 1910**

### **Evolution de l'organisation et nouvel organigramme**

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Marielle FABRE (CD84), Nathalie CHEVILLARD (CR), Christophe MADROLLE (CR)

Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Sophie VAGINAY RICOURT (CR), Didier REAULT (CD13), Amapola VENTRON (CD13), Chantal EYMEOUD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non-votants) : Gilles VINCENT (TPM), Marion CLEMENT (TPM), Patrick MATHIEU (CD04), Céline HAYOT (CR), Jean-Philippe CHAUVIN (CA Grand Avignon), Frédéric FIORE (paierie régionale), Frédérique GERBEAUD MAULIN (OFB), Jean-Yves PETIT (CESER), Guy PARRAT (CESER), Cécile CHERY (ADEME), Philippe PIERRON (Agence de l'eau), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Alexandra ACCA (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 05 sur 09  
Quorum atteint**

**Vu** La délibération n° 1727 du 25 juin 2019 relative à l'adoption du nouvel organigramme 2019 ;

**Vu** La délibération n° 1823 du 16 mars 2021 adoptant l'organigramme 2021 ;

**Considérant** Que l'ARPE-ARB a mené début 2019 un travail de réorganisation des services lié à son évolution en « Agence Régionale de la Biodiversité ». En effet dès 2018, ses activités ont fortement évolué notamment avec l'arrêt des missions sur l'assainissement et le développement d'un collectif régional de la Biodiversité dont l'ARPE est devenu le principal opérateur. Pour mener sa réorganisation qui s'est déroulé de janvier à juin 2019, l'ARPE-ARB a été accompagnée par le CDG 13 qui a réalisé un état des lieux, des projections de réorganisation et un appui à la mise en place de la nouvelle organisation. La nouvelle organisation a été présentée en CT et voté le 25 juin 2019 par le comité syndical ;

Que cette organisation s'est mise en place juste avant le départ du Directeur général en décembre 2019. La direction générale a été absente pendant plus d'un an ;

Qu'en mars 2021, une direction par intérim a été mise en place en place par la nouvelle Présidente (élue le 27 janvier 2021) et a été confirmée en octobre 2021, et qu'une feuille de route a été formalisée à l'attention de la Région pour décrire de quelle manière les actions portées par l'Agence contribuées au Plan Climat régional. Elle a aussi permis de déterminer les pistes de travail à développer notamment :

1. Le montage de projets européens sur les thématiques de la biodiversité et de la transition écologique
2. L'appui aux entreprises dans le déploiement de leur démarche RSE en travaillant sur 2 volets : les achats publics responsables et le volet biodiversité de la RSE
3. L'écotourisme dans les espaces naturels protégés
4. Le Zéro déchet plastique en Méditerranée

Qu'un travail a été mené de décembre 2021 à juin 2022 par le CDG 13 sur la prévention des risques professionnels incluant les risques psychosociaux. L'un des enseignements de ce travail a été

d'identifier la limite de charge des directrices opérationnelles et des difficultés en matière de transversalité des missions.

Que durant l'année 2022, afin d'alléger les directions opérationnelles et d'améliorer la transversalité, le pilotage des stratégies « formation-sensibilisation », « Appui aux entreprises », « Données-SIG » et « Développement de projets européens » a été repris par la Direction Générale. ;

Que dans la continuité du processus d'évolution de l'Agence, il est donc proposé de modifier l'organigramme à compter du 1er mars 2023 en intégrant :

1. La coordination par la Direction Générale (DG) avec l'appui de chargés de mission référents des sujets transversaux suivants :
  - a. Formation-sensibilisation
  - b. Appui aux entreprises
  - c. Stratégie Europe-Coopération
  - d. Gestion des données – Stratégie DATA
2. De créer au sein de la DG un poste de chargé de mission « Europe et projets transversaux ». Il sera chargé d'appuyer le montage des différents projets au sein de l'Agence et à l'extérieur au profit de partenaires. Il permettra de proposer et déployer la stratégie en matière de Projets Européens en appui de la DG et en lien avec les directions opérationnelles. Ce chargé de mission pourra aussi venir en appui de la DG sur des projets transversaux tel que la coordination de la journée SudBiodiv' ;
3. De réintituler les postes de « Directrice » en « chef de pôle ». En effet, dans le cadre de la création de l'EPCE, le statut de « directeur » est particulier au sein de l'EPCE Il devient ordonnateur et il est important qu'il n'y ait pas de confusion

Qu'en fonction de l'évolution des missions, à moyen terme, si nécessaire, une nouvelle organisation pourra être travaillée au courant de l'année 2023 ;

Ouï L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

**Après avoir délibéré, le Comité syndical décide**

- d'approuver les modifications apportées à l'organigramme et de voter le nouvel organigramme dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Fait et délibéré à Marseille, le 31 janvier 2023

Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**

